

TARIF

# 22D

TÉLÉVISION COMMERCIALE, LA TÉLÉVISION SANS DIFFUSION, LES SERVICES SONORES PAYANTS ET LES SERVICES DE RADIO SATELLITE PAR INTERNET

## Licence\* pour communiquer de la musique au public par Internet

En bref

Période de la licence :  
identique à celle de la licence\* déjà payée

Redevance :  
le taux applicable payé par les diffuseurs pour leur tarif\* terrestre

Date limite :  
les mêmes que pour les tarifs\* mentionnés ci-dessous s'ils sont applicables

Formulaire de licence de musique :  
[socan.ca/formulaire/22D](http://socan.ca/formulaire/22D)

Calcul de la redevance

Le taux applicable payé par les diffuseurs pour leur tarif terrestre (2A, 17, services sonores payants ou radio satellite), calculé sur les revenus relatifs à leur site sur Internet, sujet à certains ajustements pour l'impression de pages non audio et non canadiennes.

\*Ce tarif est applicable uniquement en conjonction avec les tarifs 2A, 17, Services sonores payants, ou Radio satellite.

# SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224  
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211  
[licence@socan.ca](mailto:licence@socan.ca)  
[socan.ca](http://socan.ca)

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site [socan.ca/fr/licensees/music-use](http://socan.ca/fr/licensees/music-use) ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au [www.cb-cda.gc.ca](http://www.cb-cda.gc.ca).